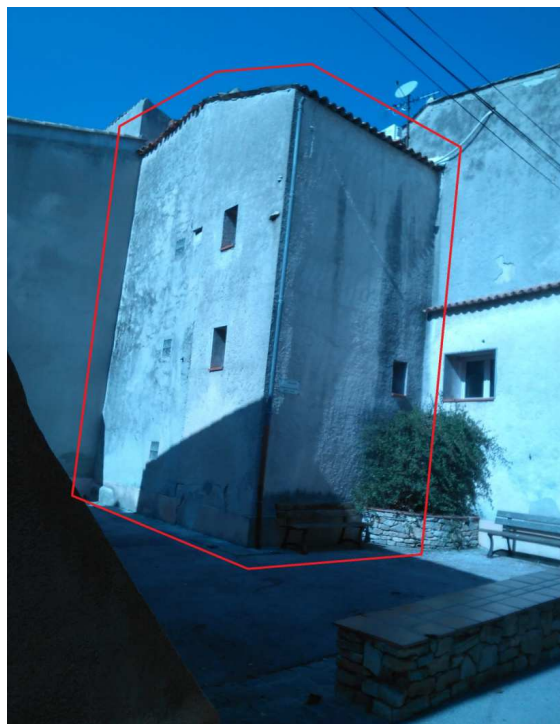




*La Roquebrussanne*

**Commune de LA ROQUEBRUSSANNE**  
**Hôtel de Ville**  
**83136 LA ROQUEBRUSSANNE**  
**Tel : 04 94 37 00 90**



**AVIS D'APPEL OUVERT DE CANDIDATURES  
EN VUE DE LA CESSION AMIABLE  
D'UNE MAISON DE VILLAGE EN L'ETAT**

**\*\*\***

**CAHIER DES CHARGES DE LA CESSION**

**VENTE PAR SOUMISSION CACHETEE AU PLUS OFFRANT**

« Immeuble bâti cadastré section I 268 appartenant au domaine privé de la commune,  
situé 9 place Cauvin, d'une surface au sol de 25 m<sup>2</sup> »

**Offre à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception ou à déposer directement au Service Marchés Publics en mairie contre récépissé**

**au plus tard le lundi 8 octobre 2018 à 12h00**

**PREAMBULE :**

La commune de La Roquebrussanne est propriétaire d'un Immeuble cadastré section I 268 appartenant au domaine privé de la commune, situé 9 place du docteur Cauvin- 83136 La Roquebrussanne

Ce bien est sans intérêt pour un usage communal et la commune a décidé de le mettre en vente.

**VENDEUR :**

La Commune de La Roquebrussanne, vendeur, est représentée par son Maire en exercice, M. Michel Gros, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 25/06/2018.

**OBJET DE LA CONSULTATION – APPEL A CANDIDATURES :**

La consultation a pour objet de recueillir les candidatures dans le cadre de la mise en vente à l'amiable de l'immeuble après publicité.

Toute personne intéressée pourra déposer une offre dans les conditions prévues ci-après dans le respect des formes et délais précisés par le présent document contenant les conditions de la vente.

**Mode de consultation :**

La base de cette consultation est constituée par le présent cahier des charges et l'ensemble des informations juridiques, administratives et techniques relatives aux immeubles.

Affaire suivie par Céline BASTIDE

☎ : 04 94 37 00 92

@ : [marchespublics@laroquebrussanne.fr](mailto:marchespublics@laroquebrussanne.fr)

Ce service tient à la disposition des candidats : le cahier des charges et le dossier urbanisme. Le cahier des charges est consultable sur le site : [www.laroquebrussanne.fr](http://www.laroquebrussanne.fr)

**DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :**

Superficie : **25 m<sup>2</sup> au sol (superficie de 60 m<sup>2</sup> environ)**

Il s'agit de maison de village en très mauvais état élevée sur 3 étages sur rez-de-chaussée composée d'une pièce à l'état brut à chaque étage.

**Le bien est vendu en l'état sans aucune possibilité de recours.**

Le bâtiment est libre de toute occupation.

## **URBANISME :**

Le bien est situé en zone Ua.

Un extrait des dispositions d'urbanisme applicables au bien vendu demeurera joint et annexé au présent cahier des charges.

L'immeuble est situé à l'intérieur d'un périmètre dans lequel s'applique un droit de préemption urbain au bénéfice de la Commune de LA ROQUEBRUSSANNE, vendeur de l'immeuble.

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un monument historique inscrit.

### **- DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

L'ensemble des diagnostics sont inclus dans le dossier technique qui sera communiqué au candidat sur demande expresse formulée auprès des Services de la Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE.

### **CONDITIONS DE VENTE :**

1/ La publicité de cette vente sera assurée par :

- Affichage en Mairie et sur les espaces d'affichage communaux
- Internet : publication sur le site internet de la commune : [www.laroquebrussanne.fr](http://www.laroquebrussanne.fr)
- Panneau affichage sur l'immeuble
- Et sur tout autre support de communication permettant de diffuser le plus largement possible la vente

2/ Retrait du présent cahier des charges et documents relatifs à l'immeuble : toute information complémentaire se rapportant à l'immeuble ou aux modalités de présentation des candidatures peut être demandée ou retirée à :

Service Marchés publics

☎ : 04 94 37 00 92

@ : [marchespublics@laroquebrussanne.fr](mailto:marchespublics@laroquebrussanne.fr)

3/ La mise à prix est de **5 000 €**,

Ce prix « plancher » étant destiné à favoriser la multiplicité des offres potentielles.

Les offres inférieures seront écartées.

4/ Présentation des candidatures :

La lettre de candidature contenant l'offre de contracter devra être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui)

L'offre d'achat devra contenir :

↳ Les données juridiques suivantes :

\* Le candidat devra préciser :

- s'il s'agit d'une personne physique :
  - ses éléments d'état civil – copie recto-verso d'une pièce d'identité
  - ses coordonnées complètes

- s'il s'agit d'une personne morale :
  - extrait de K-Bis
  - le nom de son dirigeant, personne dûment habilitée à prendre l'engagement d'acquérir – copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant
- \* Le candidat doit présenter une offre ferme et définitive d'acquérir le bien, à son profit, dans sa totalité.
- \* Le candidat doit accepter expressément les termes du présent cahier des charges
- \* Le candidat doit déclarer sa volonté de signer l'acte de vente dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date limite de dépôt des offres.

↳ Les données financières suivantes : **une offre de prix formulée en EUROS**

La soumission a lieu sous enveloppe cachetée sur laquelle sera mentionnée :

« **VENTE PAR SOUMISSION CACHETEE DE L IMMEUBLE SITUE 9 PLACE CAUVIN**

Veillez porter au dos de cette enveloppe vos nom, prénom et adresse complète.

Ce pli sera transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

**Commune de LA ROQUEBRUSSANNE**  
**Hôtel de Ville**  
**31 rue Georges Clémenceau**  
**Service Marchés publics**  
**83136 LA ROQUEBRUSSANNE**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites mentionnées ci-après, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5/ Date limite de réception des offres : **au plus tard le 8 octobre 2018 à 12h00**

6/ Délai de validité des offres formulées par les candidats : le délai de validité des offres est de huit mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

7/ Modalités de la vente : la vente est réalisée par soumission cachetée au plus offrant. A défaut d'une soumission au moins sur la mise à prix, la vente ne sera pas prononcée.

La commune retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. Cette offre sera soumise au vote du conseil municipal qui donnera pouvoir à M. le Maire de conclure la vente.

Dans le cas où deux offres seraient d'un montant identique, les soumissionnaires concernés seront invités à présenter une nouvelle offre, pour pouvoir les départager.

La commune se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suites aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation. La commune n'aura pas à justifier sa décision, étant observé qu'elle est juridiquement autorisée à vendre de gré à gré par délibération du conseil municipal.

Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur offre par lettre recommandée.

9/ le candidat retenu sera tenu de payer en sus du prix principal et ce conformément à l'article 1593 du code civil « les frais d'actes et autres accessoires à la vente »

### ATTENTION

☞ Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la Collectivité, seule la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise d'offre.

☞ Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence la collectivité ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise de plis.

☞ Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement au moment de la candidature. En effet, seul le Trésor Public est habilité à assurer le recouvrement des créances d'une collectivité.

☞ La Commune se réserve le droit de proroger la date limite de dépôt des offres. Cette information sera alors diffusée le cas échéant par une insertion dans la presse locale et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour la vente et laissé ses coordonnées à cet effet.

### **Photos :**



